



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 22 juin 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

Absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absents excusés :

Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;

Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.



OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL DU CIAS DE MACS

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, au conseil d'administration qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, le titre IV de de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales renforce un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales applicable aux centres intercommunaux d'action sociale, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le rapporteur attire l'attention du conseil d'administration sur les points suivants du compte administratif, tel qu'annexé à la présente :

Chapitre 1 : Section de fonctionnement

A. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2016 à 5 354 045,13 €

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante comme : les fluides, les locations, l'entretien des aires des Gens du Voyage et du matériel, la maintenance, l'achat de fournitures et de petits matériels.

Les dépenses de ce chapitre pour 2016 se sont élevées à 1 016 025,57 €. Il apparaît une baisse de 26 % de ce chapitre entre 2016 et 2015. Cette diminution est essentiellement due au non renouvellement des conventions MACS/CIAS et CIAS/CCAS à compter du mois de septembre 2016 concernant le pôle culinaire alors que la dépense comme la recette avaient été exécutées sur toute l'année 2015. En effet, les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », prévoit désormais la possibilité pour la Communauté de communes de conventionner directement avec les établissements publics (centre communal d'action sociale, EHPAD), sans passer par l'intermédiaire de son CIAS.

Après déduction des dépenses du pôle culinaire sur l'année 2016, une économie de 20 481,39 € est observée comparativement à l'année 2015.

La mise en application du rattachement des charges pour la première année en 2015 a eu pour effet d'augmenter la consommation des crédits budgétaires 2015, mais aussi de rendre l'exécution budgétaire plus sincère.



Les dépenses de ce chapitre se décomposent comme suit pour l'année 2016:

- une baisse significative des fluides de 45 % en 2016 par rapport à 2015 qui s'explique par :
 - o la réduction des factures grâce à la mise en place d'un groupement de commande d'électricité au bénéfice des aires d'accueil des Gens du Voyage,
 - o la diminution de la consommation des résidents en lien avec la limitation du nombre de caravanes par emplacement, la fermeture de 8 emplacements sur l'aire de Capbreton-Labenne et de l'aire de Soustons pendant 4 mois,
- une baisse de 27 % des coûts de carburant due à la baisse des prix du pétrole tout au long de l'année 2016,
- une baisse des dépenses de fournitures de petit équipement de 44 % liée en partie au report de l'achat des coques de protection des smartphones des aides à domicile en 2017,
- une baisse significative de 60 % des travaux d'entretien sur les aires permanentes et sur l'aire de grand passage, étroitement liée aux effets positifs des mesures prises concernant la gestion de ces quatre équipements : diminution des dégradations, de l'usure des matériels, des besoins d'hydrocurage.
- également, une baisse des frais d'affranchissement de 8 %, des fournitures administratives de 19 % et des frais de télécommunications de 21 % liées aux rattachements des charges en 2015, et à une meilleure maîtrise des dépenses.

Les postes en hausse sont :

- les frais de déplacements des aides à domicile en lien avec l'augmentation de l'activité en 2016 et l'impact de l'absentéisme amenant les aides à domicile à sortir de leur résidence administrative pour assurer la continuité de service des prestations chez les bénéficiaires,
- les honoraires relatifs à la conduite de l'assistante à maîtrise d'ouvrage pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile conduite par le cabinet SPQR, pour la définition des axes prioritaires de la politique de maintien à domicile sur le territoire du CIAS de MACS,
- le contrat de prestation de service conclu avec la société VAGO, pour la gestion de l'aire de grand passage,
- des frais de gardiennage qui ont concerné l'aire d'accueil des gens du Voyage de Soustons, suite à sa fermeture conservatoire et aux risques en découlant.

2) Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de ce chapitre pour 2016 se sont élevées à 4 323 944,59 €. Une augmentation de 3 % est observée entre 2016 et 2015 sur ce chapitre ; elle s'explique sur les comptes suivants :

- Opération équilibrée entre le compte « autres personnels extérieurs » et le compte « rémunération principale »

La création du service commun Finances et la poursuite du service « Ressources Humaines » mutualisé a induit la refacturation en année pleine des rémunérations des deux postes mis à disposition par le CIAS à la Communauté des communes et à compter du mois d'avril 2016 du poste de comptable, impactant le compte 6218, au bénéfice du compte 6411.



- Compte « rémunérations non titulaires »

L'absentéisme récurrent des aides à domicile a impacté le budget 2016 en raison des sept recrutements d'agents contractuels en plus en 2016 par rapport à 2015.

3) Les dotations d'amortissement (chapitre 68) :

Elles se sont élevées en 2016 à hauteur de 13 100 €. Elles concernent essentiellement l'amortissement d'un logiciel de télégestion pour les aides à domicile, un camion benne, trois véhicules légers, un coffre-fort.

B. Les Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2016 à 5 502 136,55 €, qui tiennent compte du résultat reporté de 2015 d'un montant de 322 904,10 €. Elles diminuent de 7 % par rapport à 2015.

1) Atténuations de charges (chapitre 013) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées en 2016 à 122 658,03 €. Elles concernent les recettes versées par la sécurité sociale, suite à l'absentéisme des aides à domicile (indemnités journalières).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le CIAS n'est plus assuré pour les arrêts maladie des titulaires, ce qui explique la forte baisse des remboursements. A l'inverse en dépenses, il n'y a plus de cotisation assurance, le contrat d'assurance des risques statutaires étant caduc depuis le 31 décembre 2015.

2) Produits de service (chapitre 70) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées en 2016 à 1 839 551,11 €. Sont comptabilisées les recettes liées aux conventions passées pour le compte du pôle culinaire. Le non renouvellement de ces conventions à compter du mois de septembre explique la diminution des recettes encaissées par rapport au prévisionnel 2016.

L'activité prestataire « Aide à Domicile » de 165 493 heures a généré une augmentation des recettes de 1,6 %. En effet les heures réalisées entre 2015 et 2016 ont augmenté de 3,8 % soit +6 144 heures. L'écart entre le coût de revient des prestations et la tarification appliquée par le CIAS expliquent le différentiel, compensé par la subvention d'équilibre.

Le service mandataire, quant à lui, connaît une diminution de recettes de 31,27 %, en raison d'une volonté de le réduire pour des raisons de complexité règlementaire.

Les recettes liées aux prestations « petits travaux » et « accompagnement-transport » sont en légère augmentation en 2016, liée à l'application du taux directeur ministériel 2016 et à une augmentation d'activité de +5,4 %.

Nous constatons une légère baisse des recettes correspondante aux participations des familles des Gens du voyage pour leur consommation de fluides et pour les droits de séjour perçus sur les trois aires d'accueil permanentes et sur l'Aire de Grand Passage, en raison d'une activité moins importante sur l'AGP en 2016, la fermeture de l'aire de Soustons pendant 4 mois, la fermeture de huit emplacements



sur l'aire de Capbreton-Labenne. Il est à souligner le paiement à jour des facturations mensuelles, modalités généralisées en 2015 et pérennisées en 2016, bien intégrées et respectées par les résidents.

3) Dotations - Subventions et participations (chapitre 74) :

Les recettes de ce chapitre se sont élevées à 3 213 648,22 € en 2016. Elles sont en baisse de 1 % au total, en lien avec la part variable de l'aide à la gestion des aires d'accueil basée sur le taux d'occupation et le désengagement continu des caisses de retraite en matière d'aide humaine (-6,6 % d'activité en 2016).

Le CIAS a bénéficié d'un complément d'aide de la part du Conseil départemental des Landes de 10 000€ pour la délégation de compétence du Département au CIAS, relative à l'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux accueillis sur les aires d'accueil.

Les recettes APA en 2016, versées par le Département des Landes, se sont élevées à 1 725 712,91 €, soit 33 % des recettes de fonctionnement, en augmentation de 2,78 % par rapport à 2015. Cette hausse est liée à une revalorisation tarifaire du Département, mais aussi à une augmentation du nombre d'heures APA réalisées en 2016 de 2 058 heures soit 1,9 %.

Le service aide à domicile a bénéficié d'une subvention de l'Agence Régionale de Santé d'un montant de 45 000 € dans le cadre du fonds de restructuration des SAAD, créé par la loi des finances pour 2015, portant soutien ponctuel aux services autorisés, dans l'objectif d'un redressement budgétaire à trois ans. Deux mesures bénéficient de ce soutien pluriannuel :

- la rationalisation des coûts par la prévention des risques professionnels et de l'absentéisme,
- l'accroissement des recettes par la revalorisation du tarif payant et la mise en place du prélèvement automatique.

Chapitre 2 : Section d'investissement

Absence d'investissement sur le budget du CIAS en 2016.

Les résultats correspondants au budget principal présentés par Madame Frédérique Charpenel sont les suivants :

1 - Section de fonctionnement :

a) Dépenses :



Natures		CA 2015	CA 2016
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	31 854,84	16 225,12
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	64 475,10	36 396,00
60622	CARBURANTS	9 257,27	6 713,46
60623	ALIMENTATION	286,40	158,16
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	483,50	76,68
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 333,32	1 855,69
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 981,94	6 294,03
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 802,91	6 281,57
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	750,05	286,39
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES		23 031,36
6135	LOCATIONS MOBILIERES	14 419,34	14 565,69
61521	TERRAINS	3 971,61	3 552,11
615221	BATIMENTS PUBLICS	29 750,20	12 017,89
615232	RESEAUX	13 850,76	11 952,12
61551	MATERIEL ROULANT	7 664,98	5 099,36
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	180,00	0,00
6156	MAINTENANCE	19 588,67	19 770,70
6161	MULTIRISQUES	25 456,52	23 724,16
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	503,00	675,86
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	14 326,00	13 096,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 086,60	5 672,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	874,60	892,13
6226	HONORAIRES	3 610,37	27 213,04
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 935,20	4 006,41
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		0,00
6238	DIVERS	162,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	83 489,68	93 166,64
6257	RECEPTIONS	3 708,04	2 321,70
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	34 313,24	31 405,20
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	34 930,27	27 712,17
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	222,31	81,96
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 237,17	5 449,30
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)		11 320,30
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	944 615,77	604 751,07
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	250,00	261,30
Chapitre 11 CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 376 371,66	1 016 025,57
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	76 618,28	132 535,45
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	18 026,21	18 778,05
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	15 004,52	15 667,23
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	65 260,06	65 012,78
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 138 101,23	1 082 120,21
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	11 933,21	12 206,72
64116	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT	9 003,30	16 949,39
64118	AUTRES INDEMNITES	224 974,99	204 346,21
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 001 682,62	2 195 992,60
64136	INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT		372,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	36 726,72	37 644,48
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	290 043,14	242 023,82
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	236 027,00	223 912,81
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	37 995,22	48 298,89
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCES DU PERSONNEL	14 198,25	
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	12 026,00	12 463,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		160,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	10 527,42	15 460,95
Chapitre 12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		4 198 148,17	4 323 944,59
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...		126,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	4 093,67	0,00
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		4 093,67	126,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	275,56	848,97
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	
Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 275,56	848,97
6811	DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	8 914,00	13 100,00
Chapitre 68 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		8 914,00	13 100,00
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 588 803,06	5 354 045,13



b) Recettes :

Natures		CA 2015	CA 2016
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	155 130,08	122 658,03
Chapitre 13 ATTENUATIONS DE CHARGES		155 130,08	122 658,03
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SOCIAL	1 187 876,30	1 186 081,57
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	55 733,20	45 257,50
70848	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	14 756,11	
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES		3 683,84
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	944 206,50	604 528,20
Chapitre 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		2 202 572,11	1 839 551,11
74712	EMPLOIS D AVENIR	13 117,68	20 768,79
74718	AUTRES	138 890,32	133 715,00
7472	REGIONS		45 000,00
7473	DEPARTEMENTS	1 704 906,26	1 761 712,91
74751	GFP DE RATTACHEMENTS	980 000,00	900 000,00
7478	AUTRES ORGANISMES	409 547,27	352 451,52
Chapitre 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		3 246 461,53	3 213 648,22
758	PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,11	
Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,11	
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 943,66	3 375,09
Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		5 943,66	3 375,09
2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	306 318,23	322 904,10
TOTAUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 916 425,72	5 502 136,55

2 - Section d'investissement :

a) Dépenses :

Natures		CA 2015	CA 2016	RAR 2016
165	Dépôt et cautionnements reçus	6 240,00	3 600,00	
CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		6 240,00	3 600,00	
205	Logiciels			2 000,00
CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-	-	2 000,00
2182	Matériel de transport	0	0,00	8661,00
OPERATION 201303 ACHAT VEHICULE		0,00	0,00	8 661,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 831,60		6 450,00
OPERATION 201302 TELEPHONIE		18 831,60	-	6 450,00
2183	Matériel de bureau et informatique	-	-	
OPERATION 201601 MATERIELS INFORMATIQUE		-	-	-
2183	Matériel de bureau et informatique	1 260,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	844,92		
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 936,52	-	15 111,00
2313	frais maîtrise d'œuvre +Travaux Batiment CIAS	65 567,86	0,00	
OPERATION 201301 CONSTRUCTION SIEGE		65 567,86	-	-
CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		65 567,86	-	-
CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES				
TOTAUX DEPENSES D INVESTISSEMENT		92 744,38	3 600,00	17 111,00



b) Recettes :

Natures		CA 2015	CA 2016	RAR 2016
10222	FCTVA	3 417,66	-	
1068	Excédents de fonctionnements capitalises		4 718,56	
CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS		3 417,66	4 718,56	
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 540,00	2 100,00	
CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		5 540,00	2 100,00	
28183	amortissement Matériel de bureau et materiel informatique	3 429,00	7 447,00	
28182	amortissement Vehicule roulant	3 547,00	3 547,00	
28188	amortissement autres biens immobilisée		168,00	
2805	amortissement logiciel	1 938,00	1 938,00	
40 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		8 914,00	13 100,00	
001	Résultat d'investissement reporté N-1	96 726,30	21 853,58	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT		114 597,96	41 772,14	

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal 2016 transmis par le comptable public ;

- donne acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget principal,
- constate les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2016,
- arrête pour 2016, au budget principal, les résultats de l'exercice à -158 494,12 € et de clôture à 186 263,56 €.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.




La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017*



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,


Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170629-2906201702B-BF

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017



D2 – ARRÊTÉ – SIGNATURES

ID : 040-200009868-20170629-2906201702B-BF

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017



Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents... 10
 Nombre de suffrages exprimés... 14

VOTES : Pour... 14
 Contre... 0
 Abstentions... 0

Date de convocation : 22 juin 2017.

Présenté par madame la vice-présidente
 À Saint Vincent de Tyrosse le 29 juin 2017
 Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire
 À Saint Vincent de Tyrosse le 29 juin 2017
 Les membres du Conseil d'Administration,

E. KERROUCHE	Excusé	P. ATHANASE	Excusé
F. CHARPENEL	<i>Charpenel</i>	JP. TOURNIER	<i>Tournier</i>
F. TROCCARD	Excusé	E. LARTIGUE	<i>E. Lartigue</i>
N. BETAÏLLE	Absent	A. JEAN	<i>Jean</i>
S. RICHARD	Pouvoir à Jme F. Charpenel.	P. MICHELENA	<i>Michelena</i>
A. LAVIELLE	Excusé	Y. MONGROLLE	<i>Mongrolle</i>
J. PETITJEAN	Excusé	M. GRAFF	Pouvoir à J. A. Lavielle
B. DARETS	Excusé	P. LAFFITTE	Pouvoir à J. S. Petitjean
M. PENNE	Pouvoir à J. P. Athanase	P. SCHWINDOWSKY	Absent
C. LAFITTE	Absent		

Certifié exécutoire par Madame la vice-présidente compte tenu de la transmission en préfecture, le.....
 et la publication le.....

A Saint Vincent de Tyrosse le.....

ID : 040-200009868-20170629-2906201702B-BF

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017

